

## Réunion d'information pour une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires

| Votre interlocutrice à l'Agence de l'eau  | Votre interlocuteur à la FREDON Lorraine   |
|---|--|
| Delphine BECKER<br><a href="mailto:delphine.becker@eau-rhin-meuse.fr">delphine.becker@eau-rhin-meuse.fr</a><br>03 87 34 48 84 | Thomas RAIMBAULT<br><a href="mailto:thomas.raimbault@fredon-lorraine.info">thomas.raimbault@fredon-lorraine.info</a><br>03 83 33 86 70 |

### 1/ Pratiques de désherbages respectueuses de l'environnement – Quel rôle des collectivités ?

Delphine BECKER, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Cf présentation AERM – [www.sage-bassinhouiller.fr](http://www.sage-bassinhouiller.fr) – espace « téléchargement »

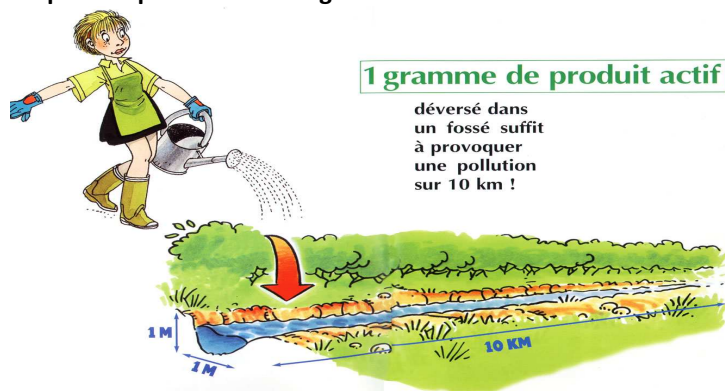
[http://www.cg57.fr/vivrelamoselle/Pages/Environnement/SAGE-BH/telechargement\\_sage.aspx](http://www.cg57.fr/vivrelamoselle/Pages/Environnement/SAGE-BH/telechargement_sage.aspx)

La problématique des pollutions par les pesticides **est un des enjeux majeurs de l'atteinte de l'objectif de bon état** imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Même si en proportion, les quantités de pesticides utilisées par les collectivités (1,1 % du tonnage vendu) sont faibles par rapport à celles utilisées en agriculture (3% du tonnage vendu), des caractéristiques propres aux espaces urbanisés (imperméabilité des surfaces, lien plus ou moins directe avec l'eau via le réseau d'eau pluviale ou via la proximité de point d'eau type puits, rivières...) font que les risques de contamination des eaux par les pesticides communaux sont réels.

A cela se rajoute des risques de pollutions liés à la méconnaissance des mauvaises pratiques de manipulation des pesticides : le rinçage des bidons dans les réseaux d'assainissement, dans l'évier (d'autant plus que les stations d'épuration ne sont pas capables d'épurer les pesticides)...

**De petites quantités ont de grands effets :**



**Quelques chiffres :**

- 85 % des eaux souterraines contiennent des pesticides,
- 70 % des rivières contiennent du glyphosate (Roundup) non dégradé et 65 % du diuron (entretien des voiries) non dégradé,
- 80 % des produits que l'on retrouve dans les rivières sont des herbicides.

**Norme pour l'eau potable :**

- 0.1 µg/L pour une substance active (c'est l'équivalent d'une pincée de sel dans une piscine olympique)
- 0.5 µg/L pour l'ensemble des substances actives (exemple : 3 ML de ROUNDUP = 1 g de glyphosate)



Les données relatives à la qualité (et quantité) des eaux (souterraines et superficielles) sont disponibles à l'adresse suivante (Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse – SIERM) : <http://rhin-meuse.eaufrance.fr/>



Deux exemples sur le paramètre AMPA (qui est un produit de dégradation du glyphosate), sont montrés avec la Rosselle à Petite-Rosselle, et la Bisten à Creutzwald. Des pics allant jusqu'à 8 µg/L ont été observés, soit 80 fois la norme de potabilité. Même si l'eau de ces cours d'eau n'est pas destinée à la production d'eau potable, de telles concentrations ont des impacts sur la faune et la flore du cours d'eau.

Aujourd'hui, des études démontrent l'impact sur la santé de molécule isolée, mais peu d'éléments sont disponible sur l'effet « cocktail » (quand plusieurs substances sont en présence).

L'agence de l'eau accompagne les villes et villages qui souhaitent réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries. Un récapitulatif des aides, des gestes concrets, des démarches, des exemples de communes déjà engagées sont en ligne : <http://www.eau-rhin-meuse.fr/0pesticide/index.html>

Plusieurs guides sont également en ligne :

- Zéro pesticide - L'agence de l'eau peut vous aider
- Le guide des techniques alternatives au désherbage chimique
- Les bonnes pratiques phytosanitaires et environnement à destination des gestionnaires d'espaces
- Expositions « Se passer des pesticides, c'est possible » à destination des collectivités et des particuliers

Qu'en est-il dans le bassin houiller ?

Sur le périmètre du SAGE du Bassin Houiller, 10 communes ont amorcé une réflexion sur la réduction des pesticides :

- 3 sont en cours de réalisation d'un diagnostic des pratiques (Betting, Béning et Freyming-Merlebach)
- 7 ont investit dans des matériels se substituant à la chimie - broyeurs à végétaux, désherbeurs thermiques et désherbeurs mécaniques (balayeuse et brosses métalliques pour débroussailluse)

## Quelles aides de l'Agence de l'eau ?



| LUTTE CONTRE LA POLLUTION DIFFUSE DES COLLECTIVITÉS (ZÉRO PESTICIDE)                         |                          |  |
|--|--------------------------|--|
| > Sensibilisation, études, diagnostic, plan de désherbage                                    | ● Jusqu'à 70% subvention | ● Majoration de 10 à 20% dans le cadre d'opération globale |
| > Techniques et matériels permettant la moindre utilisation ou la suppression des pesticides | ● De 30 à 50% subvention |  |
| > Sécurisation (local de stockage...)  | ● 30% subvention         |  |

Valable jusqu'au 31 décembre 2012

Les aides peuvent aussi porter sur la mise en place de « service relais » (embauche d'une personne dédiée à la réduction des produits phytosanitaires)

## 2/ Vers une gestion écologique du territoire

Thomas RAIMBAULT, FREDON Lorraine

Cf présentation FREDON - [www.sage-bassinhouiller.fr](http://www.sage-bassinhouiller.fr) – espace « téléchargement »  
[http://www.cg57.fr/vivre/la-moselle/Pages/Environnement/SAGE-BH/telechargement\\_sage.aspx](http://www.cg57.fr/vivre/la-moselle/Pages/Environnement/SAGE-BH/telechargement_sage.aspx)

La FREDON Lorraine propose des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires et un accompagnement vers une gestion écologique des espaces communaux.

La réglementation est de plus en plus contraignante, l'arrêté du 27 juin 2012 interdit l'utilisation de certains pesticides dans l'enceinte d'établissements d'accueil ou d'hébergement de public sensible. Le Plan Ecophyto demande que les applicateurs et décideurs obtiennent un certificat individuel obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014.



Pour réduire l'utilisation des pesticides, il est important d'avoir une **réflexion globale**, et de s'interroger sur les raisons qui motivent ce changement de comportement (être en adéquation avec la réglementation, protéger la santé u personnel d'entretien, limiter l'impact de l'homme sur l'environnement, améliorer le cadre de vie des habitants...). La démarche doit être **progressive**, et doit faire appel à des techniques alternatives **appropriées**. La place de la **communication** est importante pour faire comprendre les changements visuels aux usagers.



La réflexion se porte également sur l'aménagement du territoire, en créant par exemple des par terres encaissés pour éviter d'avoir à désherber les bordures, en aménageant des parkings végétalisés, en remettant en herbe de certaines parties de cimetières, en évitant les pieds des arbres lors des tontes (ce qui permet le développement d'une faune auxiliaire)...

A titre d'exemple, la commune de Florange s'est engagée dans ce type de démarche et a réduit de 50 % la quantité de produits phytosanitaires par rapport 2010. Le volume horaire pour la tâche de désherbage a augmenté et le parc matériel a évolué (debroussailluse mécanique, achat de désherbeur mécanique). Cela permet également au personnel d'entretien de se sentir valorisé avec des missions davantage dédiées au jardinage.

### Débat avec la salle

Des pesticides sont également utilisés au sein des zones industrielles. L'agence de l'eau précise que des aides peuvent leur être apportées pour les accompagner dans un changement de comportement.

Certaines molécules, que l'on sait dangereuse aujourd'hui, sont pourtant autorisées. Pourquoi n'interdit-on pas le glyphosate (ROUNDUP) ? Il ne pourrait très bien que le glyphosate soit prochainement interdit. Ce n'est pas le rôle de l'Agence de l'eau d'interdire telle ou telle molécule, par contre, elle peut accompagner techniquement et financièrement les partenaires publics, privés ou associatifs qui le souhaite pour une réduction de l'utilisation de ces produits.

Que font les pays limitrophes ?

La Suisse soutient énormément le développement de l'agriculture biologique, et ont une utilisation de produits phytosanitaires quasi-nul. La France est un pays où l'agriculture biologique a du mal à trouver sa place. En Bretagne, des arrêtés ont été pris pour interdire le désherbage des trottoirs.

Quand peut-on utiliser le désherbeur thermique ? Les désherbeurs mécaniques sont particulièrement adaptés sur des schistes ou du sable, les désherbeurs thermiques servent **en appoint**.

Des techniques alternatives existent, et il est important de bien choisir son matériel pour qu'il soit **adapté** à chaque situation. Pour limiter les coûts, les communes peuvent s'associer pour l'achat de gros matériels.